

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM  
Juillet à septembre 2009**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2009  
visées par la Préfecture le 30 septembre 2009**

**I/ RENOVATION URBAINE**

**1) Cession de terrains rue du Travail**

Le conseil municipal à l'unanimité

- Vu le projet de rénovation urbaine qui mobilise pour la reconstitution du logement social les terrains dans le secteur de la rue du Travail
- Vu les discussions engagées avec CUS habitat
- Décide la cession des terrains section 27 partie des parcelles 576 et 686 au prix de 290 620 €.

**2) Approbation enquête publique pour la révision simplifiée n° 2 du POS**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable sans observation sur le projet de révision simplifiée du POS pour le secteur dit Costil

- décide de demander à la Communauté Urbaine de Strasbourg de poursuivre le déroulement de la procédure et d'approuver la révision simplifiée n° 2 du plan d'occupation des sols.

**3) Cession propriété rue de la Bibliothèque**

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu l'engagement de la ville dans le projet de rénovation urbaine et dans le PLH

Vu l'opportunité que présente sur le secteur de la médiathèque une opération de construction pour y intégrer une deuxième structure d'accueil petite enfance

- décide la cession en partie des parcelles section n° 10 n° 261 et 196.
- Charge M. le Maire d'engager les négociations et les transactions avec la Communauté Urbaine pour conclure cette cession.

**II/ INTERCOMMUNALITE**

**1) Acquisition d'un immeuble sis 10 rue de la Bibliothèque par la CUS**

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu l'intérêt que présente cette acquisition pour la ville de Lingolsheim qui a un projet de multi accueil sur ce secteur,

Donne un avis favorable à l'acquisition amiable par la CUS moyennant le prix de 520 000 €, de la propriété sise au 10 rue de la Bibliothèque à Lingolsheim cadastrée section 10 n° 218/6 de 12,28 ares, jardin, sol et section NV n° 214/9 de 1,98 are, sol appartenant en nue-propriété à Messieurs Daniel et Michel EDER, chacun pour une moitié indivise et en usufruit à Monsieur René EDER.

**2) Acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire**

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu le projet de délibération transmis par la Communauté Urbaine de Strasbourg

Approuve les acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire

*Acquisitions, à l'euro symbolique, des parcelles sises*

**A Lingolsheim**

*Rue d'Ostwald*

*Section 36 n° 613/243 de 2,48 ares, sol*

*Section 16, n° 614/243 de 0,32 are, sol*

*Section 16, n° 479/78 de 0,24 are, sol*

*Section 16, n° 483/78 de 0,86 are, sol*

*Propriété de la Société dénommée Groupement Immobilier pour la Promotion Architecturale (GIPA)*

*Section 16, n° 482/78 de 1,11 are, sol*

*Propriété du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble 41 à 43 rue d'Ostwald à Lingolsheim.*

*Rue de Neuchâtel*

*Section 29, n° 270/36 de 4,17 ares, sol*

*Propriété de la Société dénommée Groupement Immobilier pour la Promotion Architecturale (GIPA)*

*Section 29, n° 195/64 de 0,39 are, sol*

*Section 29, n° 196/64 de 0,33 are, sol*

*Propriété de la Fabrique de l'Eglise Saint Jean Baptiste.*

*Rue de la Forêt*

*Section 29, n° 262/61 de 3,97 ares, sol*

*Section 29, n° 265/61 de 0,26 are, sol*

*Section 29, n° 277/64 de 0,08 are, sol*

*Section 30, n° 352/58 de 2,66 ares, sol*

*Section 30, n° 353/58 de 6,21 ares, sol*

*Propriété de la Société dénommée Groupement Immobilier pour la Promotion Architecturale (GIPA)*

*Rue de Genève*

*Section 30, n° 237/41 de 1,22 are, sol*

*Section 30, n° 371/41 de 2,74 ares, sol*

*Propriété de la Société dénommée Groupement Immobilier pour la Promotion Architecturale (GIPA)*

*Rue de Berne*

*Section 30, n° 329/50 de 1,54 are, sol*

*Section 30, n° 356/42 de 2,25 ares, sol*

*Section 30, n° 370/36 de 4,79 ares, sol*

*Section 30, n° 388/49 de 0,57 are, sol*

*Section 30, n° 389/49 de 0,14 are, sol*

*Section 30, n° 390/49 de 0,18 are, sol*

*Propriété de la Société dénommée Groupement immobilier pour la Promotion Architecturale (GIPA)*

*Rue des Bois*

*Section 30, n° 385/49 de 0,02 are, sol*

*Propriété de la Fabrique de l'Eglise Saint Jean Baptiste.*

*Section 30, n° 190/55 de 0,02 are, sol*

*Section 30, n° 311/58 de 2,06 ares, sol*

*Section 30, n° 330/49 de 1,06 are, sol*

*Propriété de la Société dénommée Groupement Immobilier pour la Promotion Architecturale (GIPA)*

#### Rue de Koenigshoffen

*Section 27, n° 667/41 de 0,68 are, sol*

*Propriété de la Société dénommée Groupement Immobilier pour la Promotion Architecturale (GIPA)*

#### Rue des Muguets

*Section 27 n° 608/141 de 4,54 ares, sol*

*Section 7 n° 209/7 de 2,66 ares, sol*

*Propriété de l'Association Syndicale de la rue des Muguets.*

### **3) Programme 2010 : voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement - Autorisation de débiter les études**

Le conseil municipal à l'unanimité

approuve :

- le lancement des études des opérations prévues en 2010, telles que mentionnées dans les annexes 2.

## **III/ AFFAIRES FINANCIERES**

### **1) Participation aux travaux de l'église Ste Croix**

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu la demande de la paroisse Ste Croix en date du 28 juin 2009.

Vu facture présentée conforme au devis pour la réalisation de travaux de sécurisation des corniches

- décide de participer à hauteur de 3 333,31 €.

### **2) Subvention fonctionnement 2009 Amitié**

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu les états de licenciés de moins de 21 ans fournis par section par l'association Amitié pour l'année 2009

décide d'attribuer la subvention totale suivante : 12 840 €

Répartie par section :

- section boxe	2 560
- section judo	5 840
- section karaté	1 160
- section plongée	80
- section tennis de table	840
- section tir	1 360
+ Forfait de gestion	1 000

### **3) Garantie d'emprunt pour investissement de l'association Travail et Espérance**

Le conseil municipal à l'unanimité

- Vu la demande de l'association Travail et Espérance en date du 20 août 2009 dont le siège est à Lingolsheim, 18 rue François Arago

- Vu les articles L2252- 1 et suivants du code général des collectivités territoriales

- Vu le projet de foyer d'accueil médicalisé qui sera réalisé à Ostwald et vient compléter le parcours résidentiel des personnes handicapées accueillies dans les différentes structures de l'association (foyer d'hébergement, ESAT..)

- Considérant que la ville n'a plus en cours d'emprunt garanti

- décide d'approuver la garantie de l'emprunt de 300 000 € contracté par l'association auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie suivant les conditions ci-dessus.

pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encouru sur le prêt, la ville de Lingolsheim s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place. Elle s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

#### **4) Opération « Un fruit pour la Récré »**

Le conseil municipal à l'unanimité

- adopte le règlement de fonctionnement de l'opération « un fruit pour la récré » joint en annexe
- fixe le montant de la participation des familles à l'opération à 20 euros par enfant et par année scolaire
- décide l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Episode.

### **IV/ URBANISME ET TRAVAUX**

#### **1) Attribution lots salle d'évolution des Hirondelles**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte des attributions des lots répertoriés ci-dessus pour la réalisation de la salle d'évolution sur le secteur Hirondelles pour un montant de 789 710,08 €

#### **2) Constitution de servitude parcelles section 18 n° 341 et section 19 n° 179**

Le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte la création de cette servitude au profit d'Electricité de Strasbourg
- Autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à l'instauration de cette servitude

### **V/ AFFAIRES DU PERSONNEL**

#### **1) Créations et modification de postes**

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide la création au 1<sup>er</sup> octobre 2009 des postes suivants :
  - 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
  - 1 emploi d'auxiliaire de puériculture
  - 1 emploi à temps complet de régisseur culturel de la Maison des Arts
  - 1 emploi de rédacteur à temps complet
- décide l'évolution à compter du 1<sup>er</sup> octobre de l'emploi de chargé de mission RH sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

### **VI/ DIVERS**

#### **1) Rapports annuels 2008 sur la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement et du service d'élimination des déchets**

Le conseil municipal à l'unanimité

- prend acte des rapports annuels 2008 portant sur :
  - le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
  - le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

# ARRETES MUNICIPAUX

06/07/09 (visa 7/07/09)

**Priorités à droite à tous les carrefours** équipés d'un feu tricolore, la priorité à droite est instaurée en cas de non fonctionnement des feux

06/07/09 (visa 7/07/09)

**Rue du Maréchal Foch-rue du Château-rue des Dames**, stationnement interdit du 15 au 31/07/09 pour travaux de réfection du domaine public

06/07/09 (visa 7/07/09)

**Rue du Maréchal Foch-angle rue du Général Leclerc**, stationnement interdit du 20 au 31/07/09 pour travaux de réfection du domaine public

06/07/09 (visa 7/07/09)

**Rue Kastler, Rue de Koenigshoffen**, circulation alternée du 20/07 au 08/08 pour travaux de taille d'arbres

06/07/09 (visa 7/07/09)

**Sur l'ensemble de la commune, la priorité à droite est instaurée à l'exception de certaines rues qui seront équipées d'une cédez le passage :**

- Rue de l'Avenir, rue de la Forêt, rue des Bois, rue Nouvelle Cité à leur débouché sur la rue du Molkenbronn,
- Rue de l'Usine, rue Nouvelle Cité (4 au débouché), rue de Soleure à leur débouché sur la rue des Sports,
- Rue de Dachstein à son débouché sur la rue de Touraine
- Rue Thermo, rue des Sœurs, rue de Kolbsheim, rue de Champagne, rue de Normandie, rue de Lorraine, à leur débouché sur la rue du Travail
- Rue de Wolfisheim (branche nord) à son intersection avec la rue du Travail et à son débouché sur la rue du Périgord
- Rue de Wolfisheim à son débouché sur la rue du Périgord
- Rue de la Gare aux Marchandises, rue de Koenigshoffen, rue des Vignes, rue des Raisins, rue Scheyder à leur débouché sur la rue de la Gare
- Rue de la Synagogue à son débouché sur la rue des Juifs
- Rue des Iris, rue V. Hugo, à leur débouché sur la rue de Graffenstaden
- Place Galilée, rue Berthelot, rue Picard, rue Arago, rue Rostand à leur débouché sur la rue Kastler,

08/07/09 (visa 15/07/09)

**Sur l'ensemble de la commune, la priorité à droite est instaurée à l'exception de certaines rues qui seront équipées d'une cédez le passage :**

- Rue de l'Avenir, rue de la Forêt, rue des Bois, rue Nouvelle Cité à leur débouché sur la rue du Molkenbronn,
- Rue de l'Usine, rue Nouvelle Cité (4 au débouché), rue de Soleure à leur débouché sur la rue des Sports,
- Rue de Dachstein à son débouché sur la rue de Touraine
- Rue Thermo, rue des Sœurs, rue de Kolbsheim, rue de Champagne, rue de Normandie, rue de Lorraine, à leur débouché sur la rue du Travail
- Rue de Wolfisheim (branche nord) à son intersection avec la rue du Travail et à son débouché sur la rue du Périgord

- Rue de Wolfisheim à son débouché sur la rue du Périgord
- Rue de la Gare aux Marchandises, rue de Koenigshoffen, rue des Vignes, rue des Raisins, rue Scheyder à leur débouché sur la rue de la Gare
- Rue de la Synagogue à son débouché sur la rue des Juifs
- Rue des Iris, rue V. Hugo, à leur débouché sur la rue de Graffenstaden
- Place Galilée, rue Berthelot, rue Picard, rue Arago, rue Rostand à leur débouché sur la rue Kastler,
- Rue du Château à son débouché sur la rue de la Montée
- Rue des Prés, à son débouché sur la rue d'Ostwald
- Rue Konrad Adenauer à son débouché sur la rue des Hirondelles
- Rue des Oiseaux, rue des Tilleuls, rue des Maçons, rue Picard, rue des Alouettes, à leur débouché sur la rue d'Ostwald
- Rue des Merles, rue des Peupliers à leur débouché sur la rue Tiergaertel
- Rue Freppel, rue des Prés, à leur débouché sur l'avenue Schuman
- Rue de Molsheim, rue L. Heyd, rue du Général Leclerc, rue de l'école, rue Traversière, rue Pasteur, rue des Fleurs, rue des Faisans, rue des Lapins, rue des Perdrix à leur débouché sur la rue du Maréchal Foch
- Rue des Vignes à son débouché sur la rue de Holtzheim
- Rue des Vergers, résidence Perce Neige, à leur débouché sur la rue de la Montée
- Rue de la Synagogue à son débouché sur la rue des Juifs
- Rue de la Synagogue, rue de l'Espérance et rue Neuve à leur débouché sur la rue de la Croix

16/07/09 (visa 24/07/09)

**Occupation de voirie** 14 rue du Maréchal Foch pour pose d'une grue et clôture de chantier du 1/09 au 28/02/2010

16/07/09 (visa 24/07/09)

**Occupation de voirie** 10 rue Freyermuth pour pose d'une benne du 20/07 au 03/08

17/07/09 (visa 24/07/09)

**Rue du Maréchal Foch** stationnement et circulation interdits du rond point des Tanneurs à l'église St Jean Baptiste le dimanche 6/09/09 de 4H à 20H pour marché aux puces

04/08/09 (visa 11/08/09)

**Occupation de voirie** angle 2 rue des Prés et 9 rue du Maréchal Foch pour la pose d'un échafaudage du 10/10 au 27/11/09

17/08/09 (visa

**Rue de Molsheim sortie sur l'avenue Schuman**, sera exceptionnellement à double sens le 06/09/09 de 4 h à 20 h pour le déroulement du marché aux puces

17/08/09 (visa

**Arrêté rectificatif du 17/07/09, Rue de Molsheim sortie sur l'avenue Schuman**, sera exceptionnellement à double sens le 06/09/09 de 4 h à 20 h pour le déroulement du marché aux puces

18/08/09 (visa 21/08/09)

**Rue Lamartine**, entre la rue V. Hugo et rue Lafontaine,

**Rue de Wolfisheim**, entre la rue du Travail et la rue de Flandre la circulation sera alternée le 20/08/09 pour les travaux de rabotage

18/08/09 (visa 25/08/09)

**Rue Lamartine**, entre la rue V. Hugo et rue Lafontaine,

**Rue de Wolfisheim**, entre la rue du Travail et la rue de Flandre la circulation sera alternée du 24 au 28/08/09 pour les travaux de tapis mince

24/08/09 (visa 1/09/09)

**Rue du Maréchal Foch**, stationnement interdit devant le n° 14 pour travaux de construction d'un immeuble, du 1/9/09 au 28/02/2010

27/08/09 (visa 1/09/09)

**rue de Berne**, entre la rue du Lac et la rue de Zurich, la rue de Berne sera barrée à la circulation, sauf accès aux riverains, du 31 août au 11 décembre 2009 pour les travaux de voirie et d'assainissement. Une déviation sera mise en place par les services de la CUS, rues de Genève et de l'Usine. entre la rue de Zurich et la rue des Bois, la rue sera barrée à la circulation, sauf accès aux riverains, du 26 octobre au 4 décembre 2009 pour les travaux d'assainissement.

28/08/09 (visa 1/09/09)

**Rue des Prés**

CARREFOUR A SENS GIRATOIRE - Rue des Prés – rue Tournante - rue des Fraises – Rue Laegert  
Supprimer : RUE EQUIPEE D'UN PANNEAU "CEDEZ LE PASSAGE" A son débouché sur la rue des Prés

**Rue de Berne**

Supprimer : RUE EQUIPEE D'UN PANNEAU "CEDEZ LE PASSAGE" Rue de Berne sur la rue du Lac

**Rue Tiergaertel**

Supprimer : RUE EQUIPEE D'UN PANNEAU "CEDEZ LE PASSAGE" Au débouché sur la rue des Peupliers face à la rue Groettel

**Rue Nouvelle Cité**

Supprimer : RUE EQUIPEE D'UN PANNEAU "CEDEZ LE PASSAGE" Aux débouchés sur la rue Nouvelle Cité

**Rue du Travail**

Supprimer : RUES EQUIPEES D'UN PANNEAU "CEDEZ LE PASSAGE" Au débouché sur la rue de Wolfisheim

**Rue d'Ostwald**

Modifier : RUE EQUIPEE D'UN PANNEAU STOP A son débouché sur la rue Kastler

Ajouter : RUE EQUIPEE D'UN CEDEZ LE PASSAGE A son débouché sur la rue Kastler

**Rue Pierre Pflimlin**

Ajouter : RUE EQUIPEE D'UN PANNEAU "CEDEZ LE PASSAGE"

Au débouché sur la rue des Hirondelles (Rue du Général de Gaulle)

**Rue de la Croix**

Ajouter : RUE EQUIPEE D'UN CEDEZ LE PASSAGE

En cas de non fonctionnement des feux, au carrefour rue du Maréchal Foch/rue de Holtzheim.

**Rue de gare** (visa 11/9/09)

Entre le 15 et 21 sur le trottoir côté impair, la circulation sera alternée pour la création d'une entrée cochère du 9 septembre au 2 octobre 2009.

**Rue Beethoven- rue Chopin** (visa 11/9/09)

Circulation interdite le 7 septembre, le 11 septembre jusqu'au 15 septembre pour rabotage et tapis mince.

**Rue de la Montée** (visa 17/9/09)

Circulation alternée au niveau du n° 12 le 14/9/09 pour travaux de suppression d'un appareil de lutte contre l'incendie

**Rue du Lac** (visa 17/9/09)

Entre le n° 12 et 14 la rue sera barrée du 21/09 au 09/10 pour des travaux de renouvellement des branchements et appareillages d'eau potable.

**Rue de L'Eglise** (visa 22/9/09)

Circulation interdite et stationnement qualifié de gênant de 23 au 28/09 pour travaux de rabotage et mise en œuvre des matériaux enrobés.

**Rue de Berne** (visa 22/9/09)

Voie où le stationnement est interdit hors cases. La vitesse est limitée à 30 km/h à l'approche du passage piétons surélevé.

**Rues du Maréchal Foch, la Fontaine, de Graffenstaden, Kastler, d'Ostwald, Rostand, des Sœurs, des Tilleuls, Jean Jaurès,** (visa 29/9/09)

pour des travaux d'abattage, le stationnement sera interdit et effectués par l'entreprise Schott à Dabo, d'essouchage par l'entreprise Schaeffter à Gamsheim, de fouille par l'entreprise ISS à Holtzheim et de plantation d'arbres par l'entreprise Thierry Muller, Espace vert à Geispolsheim gare, de la semaine 40 à 45. La durée des opérations est estimée à une demi-heure, Les travaux de plantation se feront de la semaine 48 à 51, si la météo le permet.

**Rue du Lac** (visa 29/9/09)

Au n° 64, la circulation se fera à sens unique alterné à vue avec un sens prioritaire du 24/9 au 16/10 pour des travaux de suppression de la conduite DN 200.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM  
Juillet à septembre 2009**

*est à consulter au service communication*

Lingolsheim, le